

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-18/A-00102
Propriétaire(s) : Zante Investments Ltd.
Emplacement : 1875, promenade Prince of Wales
Quartier : 16 – Rivière
Description officielle : partie du lot 31, concession B (façade Rideau)
Zonage : R1GG
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

À son audience du 2 mai 2018, le Comité a ajourné cette demande *sine die* afin d'accorder à la propriétaire le temps nécessaire pour modifier l'empreinte au sol et la conception du bâtiment proposé. La propriétaire a modifié ses plans depuis lors et souhaite construire une nouvelle maison isolée de deux étages, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait à **6,02** mètres depuis le haut de la berge, alors que le règlement exige une distance minimale de 15,0 mètres depuis le haut de la berge.
- b) Permettre la réduction de la distance à **24,81** mètres depuis la ligne normale des hautes eaux d'un plan d'eau, alors que le règlement exige une distance minimale de 30 mètres depuis la ligne normale des hautes eaux.
- c) Permettre la réduction du retrait de la cour avant à **2,54** mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour avant d'au moins 6 mètres.
- d) Permettre l'augmentation de la hauteur de bâtiment à **12,5** mètres, alors que le règlement permet une hauteur de bâtiment maximale de 8 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.